DEPARTEMENT MOSELLE
CANTON D'ARS SUR MOSELLE
COMMUNE DE ROZERIEULLES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

N° 98/2026

ARRETE DU MAIRE
PORTANT INTERDITION D'UTILISATION D'UN JEU

Le Maire de la commune de Rozérieulles,
Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982, des Communes, des Départements et des Régions,
Vu la Loi du 22 juillet 1982, portant modifications de la Loi du 02 mars 1982,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et suivants, relatifs aux pouvoirs de police du maire en matière de sécurité et de tranquillité publique,
Vu le Code de la Santé Publique,
Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5 relatif
aux amendes prévues pour les contraventions de première classe,
Vu les décrets N° 94-699 du 10 août 1994 et N° 96-1136 du 18 décembre 1996 fixant les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeux,
Considérant que l'état du jeu placé sur le square des Glycines ne permet plus de garantir la sécurité de ses utilisateurs,

ARRETE

Article 1 : le présent arrêté a pour objet **d'interdire strictement l'accès au jeu.**

Article 2 : cette interdiction prend effet **à compter du 12 août 2026** et restera en vigueur jusqu'à remise en état complète de l'équipement ou à son démontage.

Article 3 : la signalisation sera mise en place par les services municipaux, et le présent arrêté sera affiché et publié sur l'application Panneau Pocket.

Article 4 : la commune décline toute responsabilité en cas de non-respect du présent arrêté.

Article 5 : Les services de gendarmerie, les élus, sont chargés pour chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : ampliation du présent arrêté à :
- Gendarmerie Ars sur Moselle
- Service de Police Intercommunale : police-intercommunale@eurometropole.eu
- luc.valetti@orange.fr
- vacchettag@hotmail.fr

Pour affichage : Groupe scolaire Frédéric Guermont
Périscolaire « les Mini Roz »

+ PANNEAU POCKET

Rozérieulles, le 12 août 2026
Le Maire
Roger PEULTIER

MAIRIE DE ROZÉRIEULLES
MOSELLE